



ÉDITO



Bulletin n° 16 - janvier 2006

A l'origine d'une initiative locale qui prend forme en Picardie, les observatoires sociaux tendent à se généraliser sur l'ensemble des régions sur incitation de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) et de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS). Ces observatoires sont le plus souvent organisés sous forme de plates-formes de coordination inter-partenariales.

L'observatoire social de Picardie (OSP) a été créé en 1995 à l'initiative des DDASS et de la DRASS avec deux fonctions essentielles : la gestion d'une base de données permettant l'élaboration de tableaux de bord à l'échelon cantonal pour faciliter la prise de décision et la coordination entre les différents producteurs de données en vue de produire des études thématiques.

L'OSP connaît un nouvel essor à partir de 2000 du fait de son inscription dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2000-2006 et du transfert en 2001 de la maîtrise d'œuvre de l'observation sociale à l'Observatoire Régional de Santé de Picardie. L'évaluation de l'OSP, lancée fin 2004, s'inscrit tout naturellement dans le programme d'évaluation du CPER 2000-2006.

Le cabinet Amnyos consultants a été missionné pour réaliser cette évaluation qui devait répondre à trois objectifs :

- faire un état des lieux des productions et du fonctionnement de la plate-forme afin de savoir si celle-ci répondait aux attentes et aux besoins des partenaires et, éventuellement d'actualiser ces attentes ;
- rationaliser les structures d'observation ;
- après avoir identifié une série d'enjeux essentiels à l'évolution de l'observatoire, élaborer un ensemble de préconisations visant à représenter un outil d'aide à la décision afin d'améliorer le travail fourni par l'observatoire et de pérenniser les acquis.

Cette démarche est une première en France et suscite l'intérêt de nombreux acteurs car l'OSP est le premier observatoire social à faire l'objet d'une évaluation.

Les membres du comité de pilotage de l'observatoire social de Picardie se sont emparés de ces conclusions évaluatives et réfléchissent sur une évolution vers un observatoire régional socio-sanitaire.

S. Montout -C. Jaafari, DRASS Picardie
M. Pierdet-Souverain, SGAR Picardie

INTRODUCTION

L'accroissement des phénomènes de pauvreté et d'exclusion a conduit le gouvernement à développer et à soutenir les politiques de lutte contre les exclusions au niveau national et régional. Dans ce contexte, l'Observatoire social de Picardie (OSP) trouve son origine en 1995 où il figure parmi les actions du contrat d'objectifs régional et interdépartemental signé avec l'administration. La loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998 vient consolider la démarche d'observation sociale. Le développement de capacités d'observation locale partagée représente donc un enjeu stratégique qui se trouve renforcé par le processus de décentralisation et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

Les objectifs poursuivis par l'OSP, instance de coordination, sont les suivantes :

- recenser et mettre en commun des données statistiques et des études ;
- développer l'analyse partagée des travaux ;
- produire des outils (bases de données locales, tableaux de bord, cartes, bulletins et recueils d'information...);
- définir un programme annuel d'enquêtes et de travaux d'observation ;
- formaliser des recommandations, le cas échéant ;
- diffuser les travaux d'observation auprès des acteurs locaux publics et privés (via notamment des lettres d'information, le web ou l'organisation de journées régionales).

Pour ce faire, l'OSP répond aux besoins des acteurs sociaux en intégrant la dimension territoriale dans l'analyse et en proposant un ensemble d'indicateurs spécifiques présentés dans les outils existants comme le *Croisement d'informations régionalisées* et le *Bulletin jaune*.

L'évaluation

L'évaluation réalisée par le cabinet d'étude AMNYOS s'est structurée autour de trois thèmes principaux :

1. La pertinence de l'Observatoire social de Picardie dans l'amélioration de la connaissance du champ social et dans son adéquation aux besoins des utilisateurs ;
2. La pertinence et la qualité du système d'indicateurs sélectionnés par l'OSP ;
3. Le rôle de l'OSP dans le développement du partenariat entre les acteurs du champ social.

L'évaluation confirme la fiabilité des données fournies par l'OSP et souligne la qualité technique des outils. Ainsi, la construction des données et les publications donnent lieu à une mobilisation de techniciens de l'ORS et d'autres organismes reconnus pour leur compétence. Par ailleurs, depuis 2000, les outils de l'OSP se sont enrichis en quantité et en qualité.

Des faiblesses et des besoins non satisfaits ont cependant été mis en évidence et des préconisations ont été proposées par le cabinet Amnyos. L'objet de ce bulletin est donc de présenter les conclusions de l'évaluation et surtout de souligner l'ensemble des préconisations proposé par l'évaluateur.

ADAPTER LE TYPE D'OBSERVATION POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES UTILISATEURS

Mettre à jour un recensement des études, des sources d'information et des données existantes en soulignant la complémentarité entre le champ d'observation de l'OSP et celui des autres observatoires

L'évaluation révèle la méconnaissance des acteurs du champ social, des sources d'information et des données relatives aux problématiques sociales disponibles.

Il semble donc prioritaire de renforcer la diffusion en portant à connaissance les études et les systèmes d'observation existants en matière sociale. En outre, afin d'éviter les redondances, il paraît souhaitable de formaliser les complémentarités entre les champs d'observation de l'OSP et ceux des autres observatoires ou sources de données existantes.

Deux types de préconisations ont donc été proposés.

1) Conduire le recensement de l'existant, à savoir :

- Liste des études et diagnostics réalisés au niveau régional, départemental, et éventuellement infra (type bibliographie) ;
- Liste des fournisseurs potentiels de données ou d'informations et du type d'information dont ils sont détenteurs ;
- Liste et caractéristiques des données existantes disponibles, avec indication du producteur qui les met à disposition.

2) Mettre les informations collectées à disposition des utilisateurs potentiels, via internet.

Conduire, diffuser et actualiser un diagnostic partagé des enjeux sociaux de la région en mettant notamment à disposition des utilisateurs des indicateurs adaptés aux différents besoins des acteurs du champ social

L'évaluation a mis en évidence que les acteurs sociaux ne disposent pas d'une vision transversale partagée des enjeux sociaux de la région. Il semble que la surabondance d'indicateurs quantitatifs très descriptifs et peu analytiques ne permet pas l'identification de ces enjeux.

Il paraît par conséquent nécessaire de prévoir la conduite d'un diagnostic partagé, quantitatif et qualitatif, des grands enjeux sociaux auxquels est confrontée la région Picardie dans sa diversité territoriale. Il conviendrait ainsi d'élaborer un diagnostic partagé des enjeux sociaux du territoire en mettant l'accent sur l'analyse qualitative des données qui existent. Dans ce cadre, des groupes de travail pourraient être constitués en impliquant les services de l'État, des conseils généraux et du conseil régional à tous les niveaux d'analyse ainsi que les acteurs associatifs, les organismes de protection sociale, et éventuellement les collectivités locales représentatives d'une identité particulière ou d'une problématique donnée (agglomérations, pays...).

Ainsi, afin de répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble des acteurs du champ social, un ensemble restreint d'indicateurs doit être constitué afin d'assurer un suivi de l'évolution des enjeux pointés par le diagnostic social régional.

Approfondir le diagnostic social sur certaines problématiques

Au travers du Croisement d'information régionalisées (CIR), un nombre important de données relatives aux thématiques des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes en grande précarité est présenté et analysé. Néanmoins, ces données ne permettent pas aux acteurs du champ social d'établir une analyse complète d'un « portrait social » de la région ou de certaines catégories de la population. Dans ce cadre, l'OSP doit réaliser des diagnostics ou des études ponctuelles présentant les grands enjeux sociaux auxquels sont confrontés la région et ses territoires, en proposant notamment un nombre restreint d'indicateurs spécifiques aux thématiques retenues. Le choix des thématiques doit donc être élaboré en prenant en compte les besoins des principaux acteurs que sont l'État, le conseil régional, les conseils généraux... Il serait bien sûr judicieux d'articuler ces études avec les politiques publiques régionales, départementales, locales et infra afin de favoriser le lien entre l'observation, le diagnostic et l'action.

RENFORCER LA PERTINENCE DU SYSTÈME D'INDICATEURS

Systématiser la diffusion de données d'évolution en renforçant la comparaison entre les indicateurs régionaux et nationaux

L'évaluation a également permis de mettre en évidence que les indicateurs territorialisés au niveau infra-régional présentés dans le CIR ou sur la base de données internet ne fournissent que des valeurs de situation et peu d'évolution. Les valeurs liées à l'évolution constituent pourtant un élément nécessaire à l'analyse des données territoriales ou relatives aux publics. Par ailleurs, les informations diffusées par l'OSP ne permettent pas toujours de réaliser une analyse géographique comparative entre les indicateurs locaux et nationaux.

Il serait donc pertinent de systématiser la diffusion des données d'évolution en complément des données de situation dans les publications ou bases de données dont l'objet est de renseigner sur un indicateur précis. La prise en compte des différentes échelles géographiques (valeurs régionales et départementales, la valeur territoriale et le niveau national) pour les indicateurs d'évolution semble donc primordiale dans les analyses descriptives.

Mieux identifier l'échelle géographique retenue

La systématisation de l'échelle cantonale pour la territorialisation des indicateurs du CIR ne répond pas aux attentes de nombreux acteurs qui privilégient l'échelle intercommunale.

Il s'agit de mettre en valeur l'échelle géographique qui est la plus pertinente selon la thématique et les compétences de l'utilisateur. Il est donc proposé :

- d'adapter le choix des dimensions géographiques aux besoins des utilisateurs et aux indicateurs sélectionnés ;
- de consolider la démarche d'analyse croisée des indicateurs au niveau cantonal ;
- de poursuivre la démarche visant à permettre aux utilisateurs de constituer eux-mêmes la dimension géographique qu'ils souhaitent retenir via la base de données internet.

DIFFUSER LES INFORMATIONS DE MANIÈRE PLUS EFFICACE ET PLUS EFFICIENTE

Adapter les informations et les canaux de diffusion aux types d'utilisateurs

L'évaluation a également révélé certaines insuffisances en matière de diffusion de l'information. En effet, le fichier des destinataires des publications de l'OSP ne permet pas notamment une gestion pertinente des envois de données. Par ailleurs, l'inadéquation entre la technicité du CIR et le public concerné est soulignée. En effet, l'importance des indicateurs et la technicité de la méthodologie retenue rendent difficilement accessible cette publication au grand public.

Il conviendrait donc de conduire une réflexion sur la cible visée et l'usage attendu des informations produites afin de distinguer les informations généralistes et spécialisées. Par ailleurs, le cabinet d'études a proposé de poursuivre et de renforcer la stratégie de mise en ligne des informations sur le site internet.

CONCLUSION

Suite aux préconisations proposées par le cabinet Amnyos, un groupe de travail partenarial réfléchit actuellement aux évolutions de l'OSP en matière de production et d'organisation. Dans ce contexte, une réflexion sur la place des différents membres, leurs modes de contribution à l'observatoire doit être conduite afin d'ajuster les modalités de financement et de fonctionnement de la plate-forme d'observation sociale. Il est essentiel de définir le plan du travail annuel qui permette à chaque membre de l'observatoire de formaliser régulièrement ses attentes en matière d'observation sociale.

Par ailleurs, si vous souhaitez consulter l'exhaustivité des préconisations proposées par le cabinet d'étude Amnyos, vous pouvez télécharger le rapport relatif à l'évaluation de l'observatoire social de Picardie sur le site Internet de la préfecture : <http://www.picardie.pref.gouv.fr> ou sur le site de la DRASS : <http://www.picardie.sante.gouv.fr>

Bulletin de l'observatoire social de Picardie
Directrice de publication : Flore Thérond-Rivani
DRASS de Picardie, 52 rue Daire, 80037 Amiens
Comité de rédaction : C. Jaafari, S. Montout, M. Pierdet-Souverain.

ORS de Picardie, faculté de médecine,
3, rue des Louvels, 80036 Amiens cedex 1

Impression : ORS Picardie

Tirage : 1 200 exemplaires

ISSN : 1629-8527

Dépôt légal : janvier 2006

CONTACTS

DRASS de Picardie
Sylvie Montout

03 22 82 30 00

Matthieu Lunel

ORS de Picardie

03 22 82 77 39